

CHAPITRE 8

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

La comptabilité générale a pour objet de représenter quantitativement les relations de l'entreprise avec ses différents partenaires (clients, fournisseurs, état, banque, ...). Cette comptabilité fait apparaître la composition du patrimoine de l'entreprise et le résultat de son activité.

Cette comptabilité est obligatoire et se traduit par 2 documents de synthèse appelés **bilan** et **compte de résultat** que l'entreprise doit publier chaque année.

Ces documents vont servir à calculer l'impôt sur le bénéfice, aider à prendre des décisions. C'est un moyen d'information vis-à-vis des prêteurs, c'est aussi un moyen d'information pour les actionnaires pour savoir si il touche une part des bénéfices.

I. LE BILAN : patrimoine de l'entreprise :

2 jeunes diététiciens décident de créer un commerce dont l'activité et l'achat pour revente de produits diététiques ou de régimes. Pour créer cette entreprise :

- Ils amènent chacun 20 000€
- Ils empruntent à la banque 15 000€
- Ils achètent : mobilier (12 000€), matériel de présentation (3 000€), matériel informatique (4 500€) et un stock de marchandises (30 000€).

BILAN DE DEPART :			
ACTIF (emplois)		PASSIF (ressource)	
Immobilisation :		Capital	40 000
Mobilier	12 000		
Matériel	3 000		
Informatique	4 500		
Actif circulant :		Dettes :	
Stock	30 000	Emprunt	15 000
Banque	5 500		
TOTAL ACTIF	55 000	TOTAL PASSIF	55 000

II. LE RESULTAT DE L'ACTIVITE :

A la fin du 1^{er} mois d'activité, les opérations suivantes ont été enregistrées :

- vente de marchandise : 9 000€
- paiement par chèque des charges indirectes : 600€
- stock fin de mois : 24 000€

CHARGES : Cout d'achat des marchandises vendues : 6 000€

Charges diverses : 600€

PRODUITS : Vente de marchandises : 9 000€

COMPTE DE RESULTAT :			
CHARGES		PRODUITS	
Achat	6 000	Vente	9 000
Charges diverses	600		
TOTAL CHARGE	6 600	TOTAL PRODUIT	9 000
Bénéfices	+ 2 400	Pertes	0
TOTAL GENERAL	9 000	TOTAL GENERAL	9 000